# Primes d'accroissement : pour vous aider à épargner pour l'avenir

En participant au Régime de partage des profits, vous participez au succès de votre magasin. Chaque année en juin, nous remercions les employés admissibles en leur remettant une prime d'accroissement.



# Voici comment ça fonctionne:



Vous épatez nos clients chaque jour et avez travaillé au moins 1 000 heures en 2020



Vous travailliez toujours au même magasin le 1er mai 2021



Vous recevez une prime d'accroissement à la fin juin pour avoir contribué à l'augmentation des ventes et des profits de votre magasin



Vous investissez votre prime sur le site **masunlife.ca** pour en maximiser la valeur au fil du temps

Pour en savoir plus sur le partage des profits et sur les primes d'accroissement, visitez **partagedesprofits.ca** – aucun mot de passe requis!

### Ce que vous devez faire ensuite - Ouvrez une session sur masunlife.ca et :



- Vérifiez votre prime et voyez si vous investissez dans le bon fonds en fonction de vos objectifs
- (i) Allez à mon centre financier > Demandes > Modification des placements.
- *L*'outil de Répartition de l'actif peut vous aider à choisir les bonnes options de placement. Allez à mon centre financier > Centre de ressources > Outils mon argent.
- Vous pouvez appeler le Centre de service à la clientèle de la Sun Life pour obtenir gratuitement des informations et des conseils au sujet des placements de votre régime. Appelez le 1-866-733-8612, de 8 h à 20 h, HE, tous les jours ouvrables.



### 2. Mettez à jour vos bénéficiaires pour veiller au bien-être de vos proches

Il est important de désigner un bénéficiaire au cas où quelque chose vous arriverait. Votre bénéficiaire recevra facilement l'argent de vos comptes du Régime de partage des profits. Si vous ne désignez pas de bénéficiaire, votre argent ira à votre succession et des frais d'homologation pourraient s'appliquer à la valeur de votre compte, ce qui réduirait le montant versé à vos proches.

Allez à mon centre financier > Liens rapides > Bénéficiaire.

Remarque : si votre province d'emploi est le Québec, vous ne pourrez pas désigner de bénéficiaire et l'argent sera versé à votre succession. Vous pouvez alors désigner vos bénéficiaires dans votre testament.



#### 3. Vérifiez votre profil et mettez-le à jour

Il est important que vos coordonnées, notamment votre adresse de courriel, soient à jour.

1 Sélectionnez l'icône de la personne au coin supérieur droit de la page d'accueil.



#### Vous n'avez pas votre code d'accès ou votre mot de passe de la Sun Life?

Allez à masunlife.ca. sélectionnez « Inscrivez-vous » dans la boîte d'ouverture de session et suivez les instructions.

# **AUGMENTEZ** VOTRE REVENU DE RETRAITE

Bien que la plus grande partie de l'argent dans vos comptes du Régime de partage des profits provienne de votre marchand et de la Société Canadian Tire, vous pouvez prendre certaines mesures pour accroître votre épargne.



### Ce que vous pouvez faire :



Investissez vos primes dans des options qui maximisent votre épargne au fil du temps



Transférez les fonds de votre REER au Régime de partage des profits







## Quels sont les avantages pour vous :



DES FRAIS MOINS ÉLEVÉS! Les faibles frais de gestion de placement du régime peuvent se traduire par des milliers de dollars de plus dans votre compte comparativement à des placements similaires détenus auprès de votre banque.



PLUS D'ÉCONOMIES! Vous vous remercierez plus tard d'avoir accordé la priorité à votre retraite tôt dans votre vie. En mettant de l'argent de côté dès maintenant, vous aurez plus de liberté à la retraite pour vivre comme vous l'entendez.





### **NOUVELLE ADRESSE DE COURRIEL**

Récemment, la société d'experts-conseils de notre Régime de partage des profits, Morneau Shepell, a changé de nom pour Solutions Mieux-être LifeWorks. Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet des communications sur le Régime de partage des profits, n'hésitez pas à envoyer un courriel à profitsharingplan@LifeWorks.com.

### Vous avez des questions au sujet du Régime de partage des profits?

Visitez partagedesprofits.ca: votre source de renseignements numéro 1 sur le régime.



Ouvrez une session sur masunlife.ca pour vérifier votre épargne et télécharger l'application afin d'accéder à votre compte à l'aide de votre empreinte digitale!!

Appelez le Centre de service à la clientèle de la Sun Life au 1-866-733-8612, ouvert tous les iours ouvrables, de 8 h à 20 h, HE. Le service est offert dans plus de 190 langues.